

Canada  
Province de Québec  
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est  
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 12 février 2024.

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, tenue lundi le 12 février 2024 à seize heures (16h), sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;  
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;  
M<sup>me</sup> Nellie Fleury, conseillère au district no 3;  
M. Sabin Westerberg, conseillère au district no 4;  
M. Keven Renaud, conseillère au district no 5;  
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue;
2. Signification de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Approbation des comptes à payer;
  - 4.1 Asmi Construction;
  - 4.2 Entreprise MB St-Félicien
  - 4.3 Réal Huot inc.
5. Octroi d'un contrat à Tuvico pour la fourniture des regards et puisards pour le prolongement de la rue des Pivoines;
6. Affectation du surplus accumulé non-affecté – Acquisition d'une génératrice de marque KOHLER 300 kw – Centre des loisirs multifonctionnel et la résidence le Villageois;
7. Octroi de subvention à divers organismes;
8. Affaires nouvelles;
9. Période de questions des citoyens ;
10. Levée de la séance spéciale.

#### **1. MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance spéciale.

## **2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Tel que le stipule l'article 153 du Code Municipal, Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **R. 2024-037**

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé par le directeur général, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles, s'il y a lieu.

**Adoptée**

## **4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

### **4.1 ASMI CONSTRUCTION**

#### **R. 2024-038**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES):

D'approuver le compte à payer d'Asmi construction au montant de 251 890.11\$.

**Adoptée**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2024-038.

Signé, ce 12 février 2024.

\_\_\_\_\_  
Normand Desgagné,  
Directeur général et greffier-trésorier

### **4.2 ENTREPRISE MB ST-FÉLICIEN**

#### **R. 2024-039**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES):

D'approuver le compte à payer d'Entreprise MB St-Félicien au montant de 120 189.12\$.

**Adoptée**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2024-039.

Signé, ce 12 février 2024.

---

Normand Desgagné,  
Directeur général et greffier-trésorier

**4.3 RÉAL HUOT INC.**

**R. 2024-040**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES):

D'approuver le compte à payer de Réal Huot inc. au montant de 102 350.06\$.

**Adoptée**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2024-040.

Signé, ce 12 février 2024.

---

Normand Desgagné,  
Directeur général et greffier-trésorier

**5. OCTROI D'UN CONTRAT À TUVICO POUR LA FOURNITURE DES REGARDS ET PUISARDS POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE DES PIVOINES**

**R. 2024-041**

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Keven Renaud d'accorder à Tuvico le contrat pour la fourniture des regards et puisards au montant de 14 239 \$ plus les taxes applicables.

**Adoptée**

**6. AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON-AFFECTÉ – ACQUISITION D’UNE GÉNÉRATRICE DE MARQUE KOHLER 300 KW – CENTRE DES LOISIRS MULTIFONCTIONNEL ET LA RÉSIDENCE LE VILLAGEOIS**

**R. 2024-042**

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury que le conseil municipal affecte au surplus accumulé non-affecté un montant de 36 795.51 \$ pour l’acquisition d’une génératrice de marque KOHLER 300kw pour le centre des loisirs multifonctionnel et la résidence le Villageois.

**Adoptée**

**7. OCTROI DE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES**

**R. 2024-043**

ATTENDU que la municipalité a reçu quelques demandes d’aide financière au cours du dernier mois;

ATTENDU que les élus municipaux jugent à propos de donner suite à quelques-unes d’entre-elles;

ATTENDU les dispositions de l’article 8 du Code municipal.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De verser la subvention à l’organisme suivant :

Politique dons et commandites 200 \$

<b>Nom</b>	<b>Activité</b>	<b>Montant</b>
Mireille Lapointe	Patinage artistique	100 \$
Émy Lapointe	Patinage artistique	100 \$
<b>Total</b>		<b><u>200 \$</u></b>

**Adoptée**

**8. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune question n’a été envoyée de la part des citoyens.

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les élus municipaux répondent aux questions de l’assistance.

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

**R. 2024-044**

N’ayant plus d’item à l’ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 16h25.

**Adoptée**

---

LOUIS OUELLET,  
Maire

---

NORMAND DESGAGNÉ,  
Directeur général et greffier-trésorier